

« LES OPPORTUNITES D'INTEGRATION REGIONALE ET MISE A NIVEAU AU MAGHREB »

M^r CHENNOUF Sadok, *Maître Assistant « A »*- Université d'Oran

Résumé :

Le présent article abordera deux volets essentiels :

- Le premier est lié au lien entre le concept de l'intégration économique et la notion de mise à niveau des économies ; une telle réflexion nous paraît s'imposer dans la mesure où les deux processus sont vivement encouragés au Maghreb (par l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique) et que tous les deux devraient permettre à l'UMA de faire un saut quantitatif et qualitatif, et de s'insérer davantage à l'économie mondiale. C'est dans cette démarche que doit s'inscrire l'UMA. Cependant, cette intégration régionale par la mise à niveau des économies, permet-elle à l'UMA à se battre efficacement dans une économie mondialisée (sur laquelle les pays du Maghreb n'ont que peu d'influence et encore moins de contrôle) ?
- Le second, tentera de développer une stratégie permettant d'imaginer un nouveau partenariat Maghreb-Union européenne (UE) capable de redynamiser le processus d'intégration économique dans la région en consolidant, d'une part, la dimension horizontale (coopération intermaghrébine) et d'autre part, la dimension verticale (Nord/Sud) : L'UE doit désormais s'impliquer davantage avec ses voisins du Sud (pays du Maghreb) à partir de relations plus dynamiques, plus équitables et d'un engagement réel.

Au niveau méthodologique, la recherche a été orientée selon deux axes directeurs :

- Suivant le premier axe, nous avons tenté de faire un bilan de l'UMA, et des politiques de mise à niveau des économies dans la région.
- Le second axe nous a permis de s'interroger sur l'avenir du partenariat pays du Maghreb-UE.

Mots clés : Intégration économique / Mise à niveau / Compétitivité / Régionalisation / Mondialisation / UMA / Accord d'association / Zone de libre échange.

يتناول هذا البحث محورين أساسيين :

المحور الأول يرتبط بالعلاقة الموجودة بين مفهوم التكامل الاقتصادي و مفهوم إعادة تأهيل الاقتصاديات. و تنشأ إشكالية العلاقة بين المفهومين كون إن العمليتين تحتلان مكان اهتمام وتشجيع في دول المغرب العربي (من طرف الاتحاد الأوروبي و الولايات المتحدة الأمريكية) وكون إن الاثنتين يجب أن يؤديا إلى اندماج دول المنطقة أكثر فأكثر في الاقتصاد العالمي. و في هذا الإطار (المسعى) يجب أن يتحدد اتجاه اتحاد المغرب العربي. من جهة أخرى، إن هذا الاندماج الاقتصادي من خلال إعادة التأهيل يسمح للمغرب العربي بمواجهة تحديات اقتصاد معلوم (أين دول المغرب العربي لا تملك أي تأثير و أيضا أية رقابة).

أما المحور الثاني فيحاول تطوير إستراتيجية تسمح بتصور شراكة جديدة بين المغرب العربي و الاتحاد الأوروبي قادرة على إعادة بعث عملية الاندماج في المنطقة لتوحيد و تعزيز من جهة البعد الأفقي للتكامل (التعاون ما بين الدول المغاربية) و من جهة أخرى البعد العمودي للتكامل (شمال- جنوب) :فالاتحاد الأوروبي يجب إن يكون له دور ايجابي و مؤثر مع جيرانه في الجنوب (دول المغرب العربي) انطلاق من العلاقات الديناميكية و بالتزام حقيقي ومسئول.

من الناحية المنهجية تم توجيه البحث على أساس عنصرين أساسيين :

فيما يتعلق بالعنصر الأول حاولنا تقديم حوصلة لاتحاد المغرب العربي و ما تحقق في مجال سياسات إعادة تأهيل الاقتصاديات والمؤسسات في المنطقة. ثم تساءلنا في العنصر الثاني حول مستقبل الشراكة بين دول المغرب العربي و الاتحاد الأوروبي.

الكلمات المفتاحية : التكامل الاقتصادي / إعادة التأهيل/ التنافسية / الجهوية / العولمة /المغرب العربي / اتفاق الشراكة/ منطقة التبادل الحر.

Abstract:

The present article will concern two essential aspects:

- The first will attempt to analyze the relation between the concept of economic integration and the notion of leveling the economies; such a concern has seemed to impose itself in the sense that the two processes have received strong

encouragement in the Maghreb countries (both by the European Union and the United States), as both processes should pave the way for an economic boost in terms of quality and quantity standards of the UMA economies, which would allow a significant integration to world economy. At least, this is what that UMA should tend to. The issue at stake is then: Will this regional integration by means of leveling economies allow UMA to fight on equal terms in globalised economic world (where Maghreb countries have little influence and even less control?).

- The second part of the paper endeavors to develop a strategy for a new partnership between the Maghreb countries and the European Union. This will give impulse to the process of economic integration in the region and consolidate, on one hand, the horizontal dimension (intra-Maghreb cooperation); and on the other, the vertical dimension (north-south): The European Union must implicate themselves in a more dynamic policy with their neighbors from the Maghreb, which will imply an equal term an equal term partnership and real commitment.

From a methodological point of view, this study is based on two approaches:

- An assessment of UMA political and economic strategies and the leveling of their respective economies.
- The second part is based on our observations and provides guidelines for future perspectives of partnership between Maghreb and European Union.

Keys words:

Economic integration / Leveling / Competitiveness/ Regionalization / Globalization / Arab Maghreb Union (AMU) / Association agreement / Free trade area.

Introduction :

Les économies maghrébines ont connu des transformations considérables depuis leurs indépendances, cependant ces économies restent moins liées entre elles qu'avec le reste du monde. Depuis le début des années quatre-vingt, ces économies traversent une grave crise économique qui se caractérise par un endettement extérieur excessif, un chômage élevé, une structure de la production agricole tant qu'industrielle déséquilibrée, un recul de l'investissement, des déficits des budgets et des balances des paiements, un blocage de tout le processus de développement, des niveaux de productivité en baisse, une faible compétitivité...etc.

A travers l'Union du Maghreb Arabe, les Etats membres ont convenu d'apporter des solutions, dans la solidarité, aux défis majeurs que constitue le développement aux bénéfices de leurs populations.

C'est dans ce cadre que l'UMA a été créée en 1989 en vue d'orienter et d'articuler les projets et programmes de développement communs.

En général, le tissu industriel des pays de l'UMA est très faible et participe peu à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB).

Le tissu industriel est peu diversifié, et les pays possèdent souvent les unités dans les mêmes filières. Ainsi, en Algérie et en Libye, les hydrocarbures sont considérés comme étant les principales activités industrielles. Au Maroc et en Tunisie, l'Etat ne s'est pas seulement limité à la mise en valeur des ressources minières disponibles, mais aussi laisser au capital privé, local et surtout étranger de développer la production dans les secteurs suivants : l'agroalimentaire, le textile et l'habillement et les industries mécaniques et électriques pour le marché intérieur et l'exportation. La Mauritanie, quant à elle, reste différente des autres pays de la région dans la mesure où elle n'a pas développé d'industrie sidérurgique, malgré sa principale richesse, qu'elle continue à exporter à l'état brut. Dans ce pays, l'activité industrielle est limitée à une cimenterie, une raffinerie de sucre et une petite raffinerie de pétrole (Chennouf S., 2003, p.317).

Cette situation faible et peu dynamique de l'industrie de l'UMA s'explique en partie par un environnement présentant de multiples contraintes et de ce fait peu approprié. On identifie trois types de contraintes :

- au niveau macro-économique : environnement peu incitatif, insuffisance des infrastructures de base, coûts élevés des facteurs de production et faible qualité,...etc.
- au niveau micro-économique : absence de système d'information efficace, insuffisance des capacités de gestion des entreprises,...etc.
- au niveau méso-économique : accès au crédit bancaire difficile surtout pour l'investissement, dispositif d'appui aux entreprises peu efficace et avec des moyens très dérisoires,...etc.

Ces multiples contraintes expliquent l'inexistence sur l'ensemble de la région de grappes véritablement intégrées. Les études sur les pays de l'UMA montrent des économies très peu intégrées au niveau national et régional.

Par ailleurs l'impératif de la compétitivité face aux produits internationaux, dans un contexte de mondialisation et d'ouverture des marchés nationaux dans le cadre des accords d'association avec l'Union Européenne et l'adhésion avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), est devenu un enjeu de survie pour les entreprises maghrébines. L'ensemble du tissu économique et particulièrement industriel de l'UMA va devoir rapidement faire face à nouvel environnement.

Dans ce contexte, la restructuration et la mise à niveau de l'économie s'imposent.

Notre travail met en question une problématique d'adaptation des économies maghrébines et l'instauration d'une économie régionale en se basant sur les règles de la compétitivité. Ainsi, il se propose :

- de développer une stratégie permettant d'imaginer un nouveau partenariat Maghreb-UE²⁰ capable de redynamiser le processus d'intégration dans la région. Car le cadre euromaghrébin permet à notre avis l'épanouissement des

²⁰ Entant que chercheur universitaire, on s'interroge sur l'avenir du partenariat Maghreb-UE, qui s'inscrit dans une double perspective, d'une part la nécessité des relations de coopération intermaghrébines, et d'autre part de l'engagement responsable du partenaire européen. Notre travail propose ainsi des pistes de réflexions qui pourraient aider à avancer dans cette direction.

économies nationales maghrébines dans un contexte intégré et mondialisé. Les politiques économiques seraient pensés non plus seulement dans une entité nationale (économie nationale, Etat-nation) mais dans une entité régionale (ouverte) à prolongement et dimension mondiale.

- d'établir un lien entre le concept de l'intégration économique, et la notion de mise à niveau des économies ; une telle réflexion nous paraît s'imposer dans la mesure où les deux processus sont vivement encouragés au Maghreb (par l'UE et les Etats-Unis) et que tous deux devraient permettre à l'UMA de s'insérer davantage à l'économie mondiale. C'est dans cette démarche que doit s'inscrire l'UMA. Cependant, cette intégration régionale par la mise à niveau des économies, permet-elle à l'UMA à se battre efficacement dans une économie mondialisée (sur laquelle les pays du Maghreb n'ont que peu d'influence et encore moins de contrôle) ?

1- Théorie économique et intégration :

La prolifération des études théoriques de différents types d'intégration ne nous permet pas de les analyser d'une manière exhaustive. Aussi sommes nous amenés à axer notre intérêt sur l'analyse du nouveau régionalisme sachant pertinemment que l'intégration s'étend également à l'ancien régionalisme.

Lorsqu'il s'agit de l'intégration économique maghrébine, l'accent est mis aujourd'hui sur la nécessité de combiner la dimension Nord-Sud et la dimension Sud-Sud. Cela est même considéré comme une nécessité, une condition préalable, au déblocage du processus de Barcelone, qui depuis 1995 (date de son lancement), est loin de produire les effets escomptés, que ce soit en matière d'attraction des flux d'IDE, mais également concernant l'impulsion que l'ouverture doit provoquer sur les structures et les institutions économiques des pays du Sud de la méditerranée (Bensidon I. et Chevalier A., 1996, p.14).

Robson par exemple montrait comment la Communauté Economique Européenne s'était ralliée au point de vue de la Banque Mondiale selon lequel : « L'intégration est particulièrement déconseillée en Afrique où elle détournerait des efforts nécessaires à l'intégration économique mondiale » (Robson P., 1993). Ainsi dans les années quatre vingt-dix, un consensus s'était formé pour considérer que la dynamique de l'intégration régionale allait dans le sens Nord-sud et que les

tentatives Sud-Sud étaient vouées à l'échec et n'étaient pas en mesure d'impulser un développement.

De prime abord, comment ne pas être désorienté face à la diversité des approches de l'intégration économique. Plusieurs questions peuvent-être posées : Quelles théories appliquer à l'analyse de l'intégration économique entre pays du Sud ? Est-ce que le support théorique de l'intégration économique Sud-Sud doit-être différent de celui appliqué entre pays du Nord ?

La théorie traditionnelle de l'Union Douanière (UD) (Viner J., 1950) qui évalue les effets de l'intégration en termes de création-détournement des échanges, doit-être dépassée. La situation actuelle par suite du jeu de l'attractivité et de la compétitivité, montre que le processus de l'intégration économique régionale ne peut plus se concevoir indépendamment de la dynamique de la mondialisation-globalisation de l'économie. Aussi les expériences d'intégration économique réalisées dans le cadre de la nouvelle vague de régionalisation, montrent que les impacts économiques sont positifs : développement de l'IDE, des échanges intra-branches, au détriment du commerce classique, alors que les expériences qui ont été réalisées dans le cadre de l'ancienne vague de régionalisation entre les PED, ont dans leur quasi-totalité butée sur des échecs.

Ce faisant, cela affaiblit les arguments en faveur du protectionnisme. Ainsi, le débat s'était déplacé : de protection contre libre-échange (ouverture), il se transforma en régionalisme /multilatéralisme (De Melo J., et Panagria A., 1993, Bhagwati J. 1993 et Bhagwati J., et Panagria A., 1996) ensuite en intégration Nord-sud/Sud-sud.

Ethier (Ethier W., 2001) a identifié six principaux faits stylisés de ce "nouveau régionalisme" :

- un ou plusieurs petits pays se lient à un grand pays (ALENA, UE, Mercosur),
- les petits pays adoptent des réformes unilatérales et significatives,
- l'objectif du libre-échange n'est pas central ; le degré de libéralisation du commerce est souvent modeste,
- la libéralisation réside surtout dans les concessions faites par les petits pays ; l'accord est unilatéral,
- l'objectif est souvent une intégration profonde (avantage de la négociation entre un petit nombre de partenaires),

- ces accords sont régionaux au sens géographique du terme : entre pays voisins ou frontaliers.

Ethier constate une tendance du nouveau régionalisme à devenir régional, en ce sens que depuis les années quatre vingt-dix, les accords d'intégration économique impliquent presque toujours des pays voisins (proches géographiquement). Pour cet auteur, cela tient au fait que cela se passe dans un monde fondamentalement différent de celui de l'ancien régionalisme. Il est vrai que la mise en place des premiers accords régionaux était souvent fondée sur des alliances idéologiques et stratégiques liées à la guerre froide et à la confrontation entre les pays capitalistes et les ex-pays socialistes (confrontation Ouest-Est), et non la proximité géographique.

Pour Ethier (Ethier W., 2001) au XXIème siècle, les pays auront d'autant plus de raisons de s'intégrer qu'ils accordent un rôle prépondérant aux IDE à la politique économique, aux réformes économiques fondamentales et font passer au second plan l'ancienne théorie de création/détournement (Viner J., 1950) qui a dominé la littérature économique jusque dans les années quatre vingt-dix. Le régionalisme décrit par Ethier est plutôt une intégration verticale Nord-sud.

Le nouveau régionalisme vise moins à protéger contre la concurrence internationale qu'à garantir une insertion compétitive dans l'économie mondiale tout en renforçant les échanges intrarégionaux (Suarez A., 2009, p.149). Ce dernier propose une stratégie plus vaste que l'ancien régionalisme. Afin d'améliorer les positions nationales dans l'économie mondiale, il s'envisage comme le moyen d'approfondir les processus d'intégration dans le contexte de la mondialisation (Schnakenbourg Ch. et Suarez A., 2008, p.141 et Suarez A., op.cit. p.137).

Ainsi, la dynamique de la globalisation/mondialisation nécessite d'être intégrée dans l'analyse de l'intégration régionale ; chose que l'approche traditionnelle est incapable de prendre en compte.

Après tout ce qui à été dit sur les fondements théoriques de l'intégration économique, voyons maintenant de plus près la théorie économique et la mise à niveau.

2- Théorie économique et mise à niveau :

Pour ce qui concerne la notion de mise à niveau par rapport à la littérature économique un constat s'impose : Le concept de mise à niveau relève du champ du consulting et se trouve absent de celui de la littérature concernant l'entreprise. Quant à l'intérêt théorique, la théorie moderne de la mise à niveau n'existe pas à l'heure actuelle mais nous trouvons son ancrage dans des théories comme celle du protectionnisme éducateur formulé par F.List (List F., 1857) mais aussi le concept de politique commerciale stratégique de P.Krugman (Krugman P., 1998, p.114)²¹.

Notons que l'intérêt historique de cette mise à niveau est également important au regard notamment au succès de certains pays qui se sont amarrés dans certaines zones économiques comme le cas de l'Irlande à l'union européenne ; les différents élargissements de l'union européenne (surtout l'élargissement à l'ex-RDA et aux ex-pays socialistes) soulève également l'intérêt d'une telle mise à niveau (Djennane H., 2003). Ceci a permis aux nouveaux Etats-membres de rattraper le retard et de réduire l'écart qui les sépare des autres pays développées de l'UE.

En ce qui concerne les pays en développement (PED), on parle aujourd'hui de mise à niveau. Celle-ci ne concerne pas seulement l'entreprise mais aussi son environnement. Cette idée de mise à niveau a été conçue par l'ONUDI en 1995. De ce fait la mise à niveau, peut-être définit comme un ensemble de programmes imposées par des organisations internationales (ONUDI) aux PED et ceux qui sont en transition pour faciliter leur insertion dans la nouvelle économie internationale caractérisée par la mondialisation.

L'objectif de ces programmes c'est d'apporter des changements qualitatifs au niveau des domaines suivants : marketing, technique, management, et facteur humain...etc. On peut dire que la mise à niveau est une notion qui vise à permettre aux entreprises des PED et des pays en transition à accéder aux marchés internationaux et à s'adapter à la mondialisation. Ainsi, il n'existe pas une définition claire sur la notion de mise à niveau, pour la simple raison et qu'aucun ouvrage d'économie ne comporte, selon notre connaissance le mot mise à niveau

²¹ Si l'apport théorique de la nouvelle théorie du commerce international de Paul Krugman est indéniable, sur le plan pratique, ses recommandations restent plus contrastées. Celles-ci ont toutefois permis aux principaux acteurs de la « *théorie pop* » de s'engouffrer dans la brèche protectionniste de la politique commerciale stratégique et de remettre en cause, sans précaution, le dogme du libre-échange, lequel « *jamais plus ne retrouvera son ancien statut* ».

dans sa table des matières. Cette absence est au fait que la mise à niveau est une pratique récente liée à des conditions économiques actuelles des pays en développement et des pays en transition.

Très peu de théoriciens se sont intéressés à l'explication de cette notion, mais tous se sont mis d'accord sur la relation de la mise à niveau avec la compétitivité recherchée par les entreprises.

La mise à niveau a souvent été utilisée dans les recherches relatives à la compétitivité²² et mis en relation avec l'innovation. Selon les économistes de l'ONUDI : « La mise à niveau est une grande dynamique de conceptions et de réalisations de grandes mutations dans un environnement global. C'est un processus continu qui vise à préparer et à adapter l'entreprise et son environnement aux exigences du libre-échange » (ONUDI, 2002).

S'agissant du volet pratique : dans l'actualité des pays du Maghreb, depuis leur ouverture à l'économie internationale, la survie des entreprises maghrébines nécessite leur mise à niveau qui est synonyme à la recherche de leur compétitivité ; cependant d'autres expériences nous permettent de comprendre le processus de mise à niveau comme l'expérience européenne d'intégration des pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Grèce) mais aussi la réunification allemande et enfin, la constitution de zones économiques régionales comme celle de l'ALENA.

Après avoir passé en revue l'intégration régionale et la mise à niveau en référence à une grille de lecture théorique, voyons maintenant un bilan de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et des réalisations en matière de mise à niveau des économies dans la région.

²² Le concept de compétitivité est depuis un quart de siècle, sujet à de nombreuses controverses théoriques menées par différentes écoles. Ainsi, la majorité des théoriciens (Lesca H., 1986, Porter M., 1986 et 1993, Bellon B., 1991 et Kotler PH. et Dubois B., 1995 ne se sont pas mis d'accord à l'unanimité quant à la définition du concept de compétitivité, de ses indicateurs et de ses facteurs, ce qui rend la compréhension de la compétitivité assez ambiguë. La première précision à donner serait d'ailleurs de préciser « la compétitivité de quoi ? » : de l'économie ? D'un secteur ou d'une industrie ? D'une entreprise ? D'un produit ou d'un service ? La seconde précision serait de savoir quelle est la compétitivité recherchée ? Est-ce compétitivité tournée vers l'avenir ou compétitivité conjoncturelle ?

3- L'intégration économique maghrébine : un état des lieux et évaluation :

Les expériences d'intégration économique suivies au Maghreb arabe ont enregistré des résultats très faibles, ce qui montre que le processus de l'intégration dans la région est en panne. Les différentes tentatives opérées dans ce sens à la suite du mouvement des indépendances, n'ont pas réussi à faire progresser le processus dans la région. Même l'avènement de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1989, qui a essayé de globaliser cette coopération en coordonnant l'ensemble des actions au niveau des secteurs, grâce aux différentes commissions ministérielles et en adoptant des plans d'intégrations, n'a eu des résultats appréciables qu'en haut, car sur le terrain ces actions ont abouti au même sort que les précédentes. Ainsi, les résultats de cette coopération intégration sont loin de refléter les espérances des peuples et ce malgré les énormes complémentarités entre les pays du Maghreb.

Ces échecs successifs peuvent être attribués à plusieurs raisons à savoir : les méthodes d'intégration utilisées (primat du politique sur l'économique), le manque d'une stratégie économique, la dépendance économique et financière, les déséquilibres structurels, la nature des systèmes productifs des pays de la région, et surtout à la grande verticalité de leurs échanges (avec l'UE). Tant de facteurs qui font que les taux des échanges intermaghrébins depuis quatre cinq ans n'ont jamais dépassé dans l'ensemble le seuil de 5 % et donnent une idée de l'écart qui existe entre l'intégration sur papier et la réalité²³.

Certains pays membres de l'UMA contournent ces blocages via des accords de libre-échange (Zone Arabe de Libre Echange, Accord d'Agadir) ou par l'appartenance à d'autres Communautés Economiques Régionales (CER) comme le montre le tableau ci-dessous :

²³ Le taux des échanges intermaghrébins demeure très insignifiant et ne dépasse pas les 3% des 105.7 milliards d'euros des échanges globaux des pays membres de l'UMA. Cf. El Watan n° 5490 du lundi 24 novembre 2008, p.7.

Tableau n° 1 : Appartenance des pays membres de l'UMA à d'autres CER²⁴

Pays	UMA	CEN-SAD²⁵	COMESA²⁶	IGAD²⁷
Algérie	Oui	-	-	-
Libye	Oui	Oui	Oui	-
Maroc	Oui	Oui	-	-
Mauritanie	Oui	Oui	-	-
Tunisie	Oui	Oui	-	-

Source : Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA-NU.

L'Algérie est le seul membre de l'UMA à ne pas être membre d'une autre CER. Ce qui n'est pas

Ainsi, les économies maghrébines restent moins liées entre-elles qu'avec le reste du monde (et plus particulièrement avec l'UE). Dès lors, les économies de la région essaient de penser autrement leur intégration économique afin d'être plus compétitives. En plus dans une région en transition, et dans le cadre d'une économie mondialisée, la régionalisation et la relance du processus d'intégration économique imposent la restructuration et la mise à niveau des économies nationales. C'est dans cette démarche que devrait s'inscrire l'UMA. Dans ce contexte, les pays du Maghreb ont signé trois accords d'association avec l'UE : la Tunisie en 1995, le Maroc en 1996 et l'Algérie en 2001.

²⁴ Il y a lieu de faire remarquer que l'Algérie est le seul membre de l'UMA d'une autre CER. Ce qui n'est pas anodin et donne une indication de la volonté de ce pays d'assumer un leadership dans ce processus d'intégration maghrébine, au même titre que le Nigeria pour la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ou l'Afrique du Sud pour la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe)..

²⁵ CEN-SAD : La Communautés des Etats Sahélo-Sahariens.

²⁶ COMESA : Le marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe.

²⁷ IGAD : L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement.

Tableau n° 2 : Le point sur les accords d'association UE / Pays du Maghreb

Partenaire	Conclusions des négociations	Signature de l'accord	Entrée en vigueur
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	Mars 1998
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	Mars 2000
Algérie	Décembre 2001	Septembre 2002	1er Septembre 2005
Libye	-	-	-
Mauritanie	-	-	-

Source : Tableau confectionné par nous-mêmes.

Etant exclus de la dynamique européenne de convergence, les pays de l'UMA sont inscrits dans le contexte de la reformulation de la politique méditerranéenne de l'UE et de l'annonce d'un projet de partenariat euro méditerranéen, destinée à favoriser la création d'une zone de libre échange dans la région²⁸ distincte de l'intégration des pays du sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Portugal) à la communauté européenne et de la nouvelle vague de régionalisation, cette politique semble pourtant fondée sur une démarche comparable, notamment en terme de rattrapage ou de mise à niveau. Quel bilan peut-on faire de la mise à niveau des économies maghrébines ? Le projet ainsi lancé va-t-il aider ces économies à prendre pied dans la mondialisation ?

²⁸ Conférence de Barcelone, novembre 1995. Notons que la Libye et la Mauritanie n'ont pas eu de relations institutionnalisées avec l'UE. La Libye continue d'exporter du pétrole à l'Europe même pendant la période de l'embargo imposé à ce pays. Quant à la Mauritanie, elle n'est pas considérée comme un espace méditerranéen. L'on doit signaler que la Convention de Lomé, a servi de cadre général pour organiser les relations de la CEE (actuellement UE) avec la Mauritanie.

4-Evaluation des programmes de mise à niveau dans les pays du Maghreb :

Tableau n° 3 : Le point sur la mise à niveau dans les pays du Maghreb²⁹

Critères	Tunisie	Maroc	Algérie
Date de lancement du PMN	1996	1997	2000
Nombre d'entreprises dans l'économie	-	7850*	246716*
Nombre de firmes ayant adhérées	5504**	2130*	1122*
Nombres de firmes admises aux PMN	4659*	1230*	597*

*Chiffres de l'année 2007 ** Chiffres jusqu'à mai 2014

Source : Tableau confectionné par nous-mêmes à partir des statistiques de pmn.nat.tn (2014) et Evaluation des politiques de mise à niveau des entreprises de la rive Sud de la Méditerranée : les cas de l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie. Femise Research Programme 2006-2007.

4-1- Programme de mise à niveau tunisien :

Le choix en faveur d'une économie ouverte et prête à accepter le défi de la compétition internationale s'est concrétisé avec l'adhésion de la Tunisie à l'OMC, le 15 avril 1994 à Marrakech, puis la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne le 17 juillet 1995 à Bruxelles. L'Accord entré en vigueur le 1er mars 1998, vise entre autres la création d'une zone de libre échange et de sécurité.

La Tunisie est le premier pays du Sud de la Méditerranée à avoir intégré la zone de libre-échange (ZLE) Euromed le 1^{er} janvier 2008. Afin de préparer la ZLE, l'Etat tunisien s'est engagé dès 1996 à mettre en œuvre un programme de mise à niveau (PMN) de l'industrie et des entreprises de services et de l'économie en

²⁹ La Libye est éligible à cette coopération mais n'a jamais manifesté de réelle envie de se joindre à ses voisins dans leur relation avec l'Europe (Il en est de même pour la Libye actuelle. Ainsi un peu plus d'une année après la mort de Kadhafi en date du 22 octobre 2011 et la fin de la mission de l'Otan, l'avenir s'annonce critique dans ce pays. Quant à la Mauritanie qui n'était pas englobée, pour raison du contexte géographique.

général. Ce programme a démarré avec le lancement du IX^{ème} plan (1996-2001), il prévoyait l'adhésion de 2000 entreprises industrielles sur cette période.

Une seconde phase de PMN a été retenue dans le cadre du X^{ème} plan (2002-2006) visant la mise à niveau de 1600 PME. Et enfin, une troisième phase du programme a été planifiée dans le cadre du XI^{ème} plan (2007-2011), ciblant 1200 entreprises industrielles et 300 sociétés de services adhérentes au PMN soit respectivement 240 adhésions par an pour les entreprises industrielles et 60 adhésions par an pour les sociétés de services³⁰.

Malgré les avis mitigés des économistes sur la réussite ou pas du programme de mise à niveau (PMN) de l'industrie tunisienne, il faut mettre l'accent à notre avis sur le bilan général du programme. Depuis son lancement jusqu'à fin mars 2014, soit en l'espace de dix huit ans environ pas moins de 5504 entreprises ont répondu à l'appel de la modernisation, de l'adaptation du secteur aux nouvelles réalités nationales et internationales. Autrement dit, 5504 entreprises ont adhéré au PMN dont 4659 dossiers ont été approuvés. Près de 821 autres dossiers sont en cours d'élaboration ; c'est-à-dire d'abord l'évolution remarquable des adhésions et ensuite le faible nombre de rejets (24 dossiers refusés)³¹.

Le bilan du PMN montre que les objectifs tracés par les IX^{ème}, X^{ème} et XI^{ème} plans ont été atteints. Le nombre d'entreprises ayant engagé leur PMN s'élève pour les trois premiers mois de l'année 2014 à 121 entreprises se recrutant principalement parmi les petites et moyennes entreprises qui constituent la base active de l'industrie tunisienne.

L'enveloppe d'investissements s'élève jusqu'à fin mars 2014 à 7812.7 MD (y compris diagnostic). Les primes accordées quant à elles, s'élèvent à 1079.0 MD, et les primes débloquées (déboursés) sont de l'ordre de 507.2 MD.

La réussite de l'expérience tunisienne est confirmée aussi bien pour l'entreprise tunisienne que pour son environnement. Il suffit de citer quelques indicateurs de performance qualitative et quantitative:

³⁰Bulletin de la mise à niveau, n ° 14, novembre 2006, publié par le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME, Tunis, p.2

³¹ Bulletin de la mise à niveau à fin mars 2014 (Situation du programme de mise à niveau : Approbations, encours et déblocages). Voir site : pnm.nat.tn.

- La Tunisie est le premier pays sud MEDA en termes de compétitivité (WEF, 2010-2011).
- La Tunisie est aussi le plus grand exportateur sud MEDA vers l'Union Européenne. Les exportations industrielles ont passé de 4.5 milliard de dinars en 1995 à 18.7 milliards de dinars en 2009.
- Une croissance totale des investissements industriels passant de 0.58 MDT en 1995 à 1.4 MDT en 2008.
- Le nombre d'entreprises industrielles employant 10 personnes et plus a été pratiquement triplé durant la période 1995-2009 pour atteindre 5747 entreprises.
- Cette densification du secteur industriel s'est accompagnée d'une forte augmentation des emplois passant de 236000 en 1995 à 488000 en 2009.
- Les entreprises industrielles en partenariat international sont passées de 1420 en 1995 à 2324 en 2009, dont 2146 entreprises à participations européennes, faisant de la Tunisie le premier pays sud méditerranéen en termes d'implantation des PME européennes.
- Doublement de la part des exportations industrielles dites « intensifs en technologies » dans les exportations globales en passant de 12% en 1995 à 25% en 2008.
- Le nombre des entreprises certifiées est passé de 6 en 1995 à 630 en 2004 et 1300 en 2009.

Les mesures décidées par le XIème plan de développement, pour renforcer et étendre le champ de la mise à niveau, représentent une impulsion de taille pour l'économie tunisienne appelée à consolider ses acquis et emprunter de nouvelles pistes de croissance.

4-2- programme de mise à niveau marocain :

L'adhésion à l'OMC en 1994, puis la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne en 1996, ont clairement inscrit le Maroc dans une démarche d'ouverture et de libéralisation de son économie³². En janvier 2004, le Maroc signe l'accord d'Agadir qui crée une zone de libre échange Tunisie-Jordanie-Egypte et

³² Les années 90 et 2000 au Maroc resteront marquées par un processus clairement engagé d'ouverture économique qui accentue l'option libérale imprimée au système économique dès le début des années 80.

Maroc. En mars 2004, le Maroc signe avec les USA un accord de libre échange. Ces engagements internationaux³³ exigent un renforcement de la compétitivité, ou "mise à niveau", du tissu productif national, afin de permettre aux entreprises marocaines de résister au choc de l'ouverture et de consolider leur présence sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

Comparativement à la Tunisie, le Maroc a eu des contraintes d'ouverture un peu décalées dans temps, en raison de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association avec l'UE qu'en 2000 (plus tardivement).

L'Accord prévoit que le démantèlement tarifaire s'effectue au Maroc sur une période de douze ans, entre le 1er janvier 1997 et le 1er janvier 2009, il en résulterait de nombreux retards dans la mise en œuvre du programme marocain de mise à niveau.

Afin d'accompagner les entreprises privées et publiques dans le processus d'ouverture en cours, le Maroc a lancé en 1997, le programme national de mise à niveau.

L'Agence nationale pour la promotion de la PME au Maroc, définit la mise à niveau comme « [...] un processus qui vise à préparer et à adapter en permanence l'entreprise et son environnement aux exigences du marché et qui se traduit par :

- l'amélioration de la productivité de l'entreprise : offrir un produit / service aux moindres coûts ;
- le renforcement du positionnement concurrentiel de l'entreprise ;
- la maîtrise de l'évolution des techniques et des marchés »³⁴.

L'Accord d'association précise que la coopération économique et financière sera développée, notamment pour atténuer le choc de l'ouverture et accompagner la mise à niveau de l'économie marocaine. Autrement dit, elle vise à contribuer à la poursuite des objectifs de l'accord, par le soutien aux réformes visant l'ouverture de l'économie, la mise à niveau des infrastructures économiques, la promotion de l'investissement privé et des activités créatrices d'emplois. Elle a pour objectif,

³³ Ces accords qui internationalisent l'économie marocaine mettent le pays face à un redoutable défi : gagner la bataille de la compétitivité, pour à la fois éviter au tissu économique national de se délabrer sous l'effet de la concurrence des produits des pays partenaires bénéficiant de la liberté d'accès au marché local, mais aussi de conquérir des parts de marché extérieur si nécessaires à l'équilibre de la balance commerciale.

³⁴ www.anpme.ma.

d'aider le Maroc à s'assurer d'un développement économique et social durable accompagnant et facilitant la libéralisation de l'ensemble de l'économie marocaine.

Pour cela, le Maroc bénéficiera d'une aide financière de l'UE dans le cadre du programme MEDA³⁵, les fonds sont destinés pour 48% à l'appui au processus de transformation économique (appui aux PME, appui à la privatisation, programme touchant à la normalisation et à la qualité) et 52 % à l'appui à un meilleur équilibre socio-économique (santé, éducation...).

En 1998, a été mis en place le programme de développement du secteur privé Euro Maroc Entreprise (EME), qui est considéré comme l'un des principaux instruments de la mise à niveau marocaine dans son démarrage. L'EME est un programme financé par la commission européenne doté d'une enveloppe financière opérationnel de 13,3 millions d'euros. Ce dernier est arrivé à son terme le 30 juin 2004. Néanmoins, il a été prolongé par le programme "modernisation des PME – MEDA II", qui s'achèvera en 2008³⁶.

Le démarrage de la mise à niveau au Maroc a été très lent, avec des taux d'utilisation des fonds disponibles très faibles au cours des premières années. De manière générale, il y a eu, au cours de la période 1997-2003, une faible participation des entreprises au PMN. Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse des adhésions³⁷. On cite, entre autres

- « La faible implication de l'Etat » marocain dans le programme de mise à niveau, contrairement à l'expérience tunisienne où le rôle de l'Etat a été déterminant ;
- l'insuffisance des incitations financières. Notons que les instruments financiers proposés dans le cadre du programme de mise à niveau aient été insuffisants pour que les entreprises marocaines acceptent d'adhérer.
- « L'absence d'un outil de financement national » (contraintes budgétaires ?) ;

³⁵ Dans ce cadre, le Maroc a bénéficié d'une aide financière indicative de 450 millions d'écus (environ 600 millions de dollars) pour la période 1996-98.

³⁶ www.eme.ma.

³⁷ Le PMNE, comme nous l'avons déjà signalé a été lancé en 1997 mais n'en est toujours, dix ans après, qu'à sa phase de démarrage: en 2007 sur un total de 7.714 entreprises industrielles de plus de 10 salariés, 275 ont bénéficié d'actions de diagnostic, 220 d'actions de mise à niveau et 132 entreprises ont bénéficié des deux types d'actions à la fois. Le bilan est, faut-il le souligner, bien maigre. Plusieurs facteurs expliquent cet échec selon une étude de l'Agence française de Développement (AFD).

- l'absence d'un programme claire et harmonisé. En l'absence d'un programme mobilisateur et d'un dispositif institutionnel lisible, les entreprises marocaines privées et publiques sont montrées prudentes vis-à-vis du programme. Autrement dit, une « faible lisibilité du programme », le PMNE est complexe avec un trop grand nombre d'outils financiers qui disposent de procédures spécifiques. De plus, trop d'organes institutionnels participent au programme.
- l'insuffisance de l'accompagnement financier européen. Le Maroc estime que l'UE n'est pas en mesure de répondre aux attentes de son économie, et aux exigences de sa structure industrielle.

4-3-Programme algérien de mise à niveau :

A l'image de ses voisins, l'Algérie a connu au cours des quinze dernières années d'importantes mutations économiques. La signature de l'accord d'association avec l'UE en 2001 (entré en vigueur le 1er septembre 2005, il prévoit que le démantèlement tarifaire s'effectue sur une période de douze ans, jusqu'en 2017), et la demande d'adhésion à l'OMC, ont inscrit clairement l'Algérie dans une démarche d'ouverture et de libéralisation de son économie. Ce processus d'ouverture exige un renforcement de la compétitivité, ou une mise à niveau des entreprises (publics et privées), afin de permettre à ces dernières de résister au choc de l'ouverture.

C'est dans ce sens qu'un programme de mise à niveau algérien a été lancé en 2000³⁸ avec l'aide financier de l'ONUDI (l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) et des gouvernements français et italien. L'Algérie ayant des contraintes d'ouverture légèrement décalées dans le temps par rapport à la Tunisie et le Maroc en raison de l'entrée en vigueur de l'accord d'association plus tardive.

Ainsi, le programme algérien de mise à niveau a subi de nombreux retards dans sa mise en œuvre. Il a été déterminé par les programmes d'aides extérieurs, en particulier ceux de l'ONUDI, PNUD, Union Européenne (MEDA). Les autorités algériennes ont également inscrit le PMN dans une dynamique nationale, avec la

³⁸ La mise à niveau ne commence à devenir une réalité en Algérie qu'en 2002. Le lancement réel a bouleversé la logique séquentielle réformes /ouverture. Ce n'est qu'après avoir ouvert assez brutalement son économie que l'Algérie s'intéresse à la mise à niveau.

mise en place d'un fonds spécifique, le Fonds de Promotion de la Compétitivité Industrielle (FPCI).

Depuis une série de mesures pratiques ont par ailleurs été mises en place pour relancer le PMN algérien avec entre autres la création des programmes d'appui suivants :

- Programme national de l'amélioration de la compétitivité industrielle piloté par le ministère de l'industrie ;
- Programme EDPME (MEDA) piloté par le ministère de l'artisanat.

Le démarrage de la mise à niveau a été très lent en Algérie. De manière générale, il y a eu, jusqu'en 2007, une faible participation des entreprises algériennes au PMN. Les données recueillies auprès du ministère de l'industrie font état de 257 adhésions sur la période 2000 à fin janvier 2007, ce qui est excessivement faible au regard de la population des entreprises privées et publiques.

L'Agence nationale du développement de la Petite et moyenne entreprise (ANDPME) s'est vu confier la tâche par les autorités algériennes de piloter un programme de mise à niveau de 200 000 entreprises de cette catégorie. Ce programme qui s'étalera jusqu'à 2014 s'élèvera à 386 milliards

de dinars algériens (3.75 milliards d'€). Sur les 200 premières PME à avoir manifesté leur volonté de participation à ce programme, 100 d'entre elles ont été déclarées éligibles.

Des décisions ont été prises en mars 2012 par le gouvernement pour appuyer le programme national de mise à niveau des PME et alléger ses procédures. Depuis l'ANDPME est considérée comme étant le seul gestionnaire et organe chargé de l'exécution des activités du programme national de mise à niveau qui ambitionne de toucher quelque 20.000 PME à l'horizon 2014. L'ANDPME a été chargée par les pouvoirs publics de piloter le programme national de mise à niveau des PME prévu dans le plan quinquennal 2010-2014. Dotée d'une enveloppe de 336 milliards de dinars, soit environ 5 milliards de dollars, cette mise à niveau devra toucher 20 000 PME, soit au rythme moyen de 4 000 PME par an. L'opération a démarré en janvier 2011, soit un an après le lancement du plan quinquennal 2010-

2014. Le bilan à avril 2013 fait ressortir des résultats bien maigres, à près d'un an et demi de la clôture de l'opération.

A fin février 2013, l'ANDPME a enregistré le dépôt de 2384 dossiers d'adhésion des PME au Programme national de mise à niveau et dispose aussi d'une base de données de 3441 PME en cours de traitement et d'analyse, ce qui donne le nombre total d'adhésion à cette date à 5825. Sur les 2384 PME analysées se répartissent comme suit : Annaba (677), Sétif (779), Alger (514), Oran (359) et Ghardaïa (55). Par secteurs d'activités, le BTPH se taille la part du lion avec 1450 dossiers suivi de l'Industrie (394), des services (269), de l'agroalimentaire (98) et des transports (65). Tandis que 901 décisions d'octrois d'aides financières ont été signées alors que 100 autres sont en cours de signature. Des chiffres plus récents de l'ANDPME indiquent que 1 100 entreprises ont reçu leur décision de financement à cette date et 2 500 dossiers traités et 2 000 en cours de traitement³⁹.

Conclusion :

Qu'il s'agisse du PAS hier comme du PMN aujourd'hui, les Etats du Maghreb doivent saisir l'opportunité de renforcer leurs économies, en organisant de façon efficiente leurs politiques économiques, en améliorant sensiblement leur gestion des ressources humaines, et en gérant de mieux en mieux leur situation financière...

Les PMN dans les pays de la région sont des états d'avancement très différents :

- Les résultats de ce programme sont très encourageants en Tunisie, et ce pays reste, dans le Maghreb, une économie relativement dynamique.
- La mise à niveau des PME au Maroc et en Algérie n'a pas été menée avec beaucoup de conviction et elle est conduite de façon désordonnée et par plusieurs acteurs.

³⁹ Ainsi, la véritable opération de mise à niveau n'a pas démarré. Elle consiste selon le lexique de l'ANDPME en des actions de soutien à l'investissement immatériel (normalisation, accréditation, formation des ressources humaines, management à travers les fonctions de l'entreprise telles que la gestion, le marketing et la comptabilité, l'utilisation et l'intégration des TIC) ainsi que le soutien à l'investissement matériel (investissements matériels de productivité qui concernent les équipements qui contribuent à l'amélioration des capacités de production technique et technologique des PME). En somme, la véritable mise à niveau au sens de ces actions de soutien n'a touché aucune PME.

Ainsi, de nouvelles actions doivent être initiées au Maroc et en Algérie, pour amener davantage d'entreprises à se mettre à niveau et ainsi atteindre un certain degré de compétitivité pour que la PME maghrébine puisse avoir un rôle important dans l'intégration.

Le retard pris dans le domaine de la mise à niveau au Maroc et en Algérie, est considérable et les aides apportées par les Etats sont jugées insuffisants⁴⁰. De nouvelles actions doivent être initiées par les pouvoirs publics marocains et algériens, pour amener davantage d'entreprises à se mettre à niveau et ainsi atteindre un certain degré de compétitivité qui leur permettra de faire face à l'établissement de la zone de libre-échange avec l'Union européenne.

Il ressort que des cas tunisien, marocain et algérien, que l'engagement financier de l'UE reste très faible et ne répond pas aux exigences de l'offre compétitive dans les pays du Maghreb.

Ainsi, l'approfondissement de l'intégration économique dans la région, serait de nature à dynamiser la croissance économique, accroître l'attractivité de la région Maghreb pour les investissements directs étrangers (IDE) et développer une nouvelle dynamique des échanges. Ce dynamisme favoriserait l'émergence de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptible de conforter l'insertion de la région dans le commerce mondial afin de tirer pleinement profit des avantages de la mondialisation.

L'intégration maghrébine est donc conditionnée par l'amélioration de la compétitivité qui met en première ligne l'action des PME à travers leurs aptitudes à générer des accords de coopération. En effet, les PME maghrébines peuvent impulser l'intégration en développant l'échange intra-régional et en effectuant des investissements directs selon les avantages qu'offre l'économie de chaque pays de la région.

L'UMA est en panne alors que les échéances d'ouverture se rapprochent. Il apparaît comme urgent d'engager une "mise à niveau" de l'économie qui permettrait de construire le Maghreb parce que l'avenir des peuples de la région en

⁴⁰ L'Algérie et le Maroc peinent à lancer de manière rigoureuse et déterminée le programme de mise à niveau des entreprises qui en ont grand besoin. Et contrairement au Maroc, en Algérie, le financement du programme est tout à fait à la portée des finances de l'Etat. Espérons que l'année 2014 sera l'année de la mise à niveau des entreprises, notamment industrielle, avec un rôle déterminant de l'Etat.

dépend. Ainsi, c'est de la réussite de la politique de mise à niveau que dépendra tout le processus d'insertion des pays du Maghreb à l'économie mondiale et la réduction des disparités entre ces économies et les économies les plus compétitives.

De ce fait, la stratégie développée, devrait consister à imaginer un nouveau partenariat Maghreb-UE capable de redynamiser ce processus, il dépendra d'une part de la dimension horizontale de l'intégration (coopération intermaghrébine). Et d'autre part de la dimension verticale de l'intégration. L'UE doit désormais s'impliquer davantage avec ses voisins du sud (pays du Maghreb) à partir de relations plus dynamiques⁴¹. L'objectif est de faire émerger dans la région du Maghreb des pôles d'excellence et des avantages compétitifs.

Bref, et pour reprendre une expression de H.Regnauld : « L'avenir de la zone euro-méditerranéenne n'est écrit nulle part : il vaudra mieux le construire ensemble plutôt que d'avoir à le supporter séparément »⁴² (Regnauld H., 1997, p.94

⁴¹ A l'instar de la politique des Etats-Unis (dans le cadre de l'Alena), qui a été beaucoup moins hésitante et plus efficace vis-à-vis de ses voisins mexicains et canadiens.

⁴² H. REGNAULD, Les intégrations économiques en Méditerranée : Etat des lieux et perspectives, in « L'Europe et la Méditerranée : Intégration économique et libre-échange », Collection Emploi, Industrie et Territoire, Edition l'Harmattan, 1997, p.945.

Bibliographie :

[1] **Alaoui A., Harguig L. (1990)**, « Complémentarité et compétitivité : pour une meilleure intégration économique maghrébine et internationale », in Revue marocaine d'économie et de droit comparé n° 13.

[2] **Bellon B. (1991)**, « La compétitivité », Traité d'Economie Industrielle, Edition Economica, pp 482- 487.

[3] **Bensidoun L., Chevallier A. (1996)**, «Europe - méditerranée : le pari de l'ouverture», Editions Economica, Paris, pp.1-176.

[4] **Bhagwati J. (1988)**, « Protectionnism », MIT Press, Cambridge, Massachusetts, London, England (traduction française: «Protectionnisme», Dunod, Paris, 1990).

[5] **Bhagwati J. (1993)**, « Regionalism and Multilateralism: an Overview », in DE Melo J., Panagaria A. (1993), « The New Regionalism in Trade Policy », Washington, the World Bank and CEPR, pp. 22-51.

[6] **Bhagwati J., Panagaria A. (1996)**, « Preferential Trading Areas and Multilateralism: Strangers Friends or Foes », University of Maryland Center for international economics, working paper n°22.

[7] **Michalet C.A. (1998)**, «La Tunisie : Le renforcement de l'attractivité», in « Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen », Ouvrage collectif sous la direction de **Bellon B. et Gouia R.**, Edition Economica, Paris, pp 99-112.

[8] **Chennouf S. (2003)**, « Fondements et expériences de l'intégration économique : Cas de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) », 2 vol., Mémoire de magister en Sciences économiques, Faculté des Sciences économiques, Sciences de gestion, et des Sciences commerciales de l'Université d'Oran.

[9] **De Melo J., Panagaria A. (1993)**, « The New Regionalism in Trade Policy », Washington, the World Bank and CEPR.

[10] **Diouf M. (1984)**, « Intégration économique : Perspectives africaines », NEA-Publisud, Paris.

[11] **Djennane H. (2003)**, « La mise à niveau des entreprises algériennes en perspectives de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et l'UE sur la période 2000-2003 :

à la lumière de l'expérience tunisienne», Mémoire de magister en Sciences Commerciales, Faculté des Sciences Economiques, Sciences de gestion et des Sciences commerciales de l'Université d'Oran.

[12] **Ethier W. (2001)**, « Regional regionalism », in Lahiri (ed.), « Regionalism and globalization, Theory and practice », London, Routledge.

[13] **Kébabdjian G. (1998)**, « Régionalisation de l'économie mondiale et espace méditerranéen », in « Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen », op.cit, pp 47-59.

[14] **Khader B. (1997)**, « Les nouveaux accords entre l'Union européenne et les pays arabes », in Confluence Méditerranée n°21, Edition l'Harmattan, pp.17-26.

[15] **Kotler PH. et Dubois B. (1995)**, « Marketing Management », 8ème édition, Nouveaux Horizons, Paris.

[16] **Krugman P. (1998)**, « La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange », Edition La Découverte, Paris.

[17] **Lesca H. (1986)**, « Quand dit-on d'une entreprise qu'elle est durablement compétitive », IAE, Edition Economica, pp44-50.

[18] **List F. (1857)**, « Système national d'économie politique », Traduit de l'allemand par Henri Richelot Seconde édition, Paris, Capelle, Libraire-Éditeur.

[19] **ONUDI(2002)**, « Guide méthodologique : restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle », Vienne.

[20] **Porter M. (1986)**, « L'avantage concurrentiel », Inter Éditions, Paris.

[21] **Porter M. (1993)**, « L'avantage concurrentiel des nations », Inter Éditions, Paris.

[22] **Ramdane O. (2001)**, Président du forum des chefs d'entreprises : « Il faut protéger nos entreprises », Discours à la veille de l'ouverture du Carrefour des entreprises, Organisé sous l'égide du chef du gouvernement, Alger, les 08 et 09 avril 2001.

[23] **Regnault H. (1997)**, « Les intégrations économiques en Méditerranée : Etat des lieux et perspectives », in « L'Europe et la Méditerranée : Intégration

économique et libre-échange », Collection Emploi, Industrie et Territoire, Edition l'Harmattan, p.945.

[24] **Robson P. (1993)**, « La communauté européenne et l'intégration économique régionale dans le Tiers Monde », Traduit de l'anglais par Suzana Mila, in Revue Tiers Monde, t. XXXIV, n° 136, pp. 859-879.

[25] **Schnakenbourg Ch. et Suarez A. (2008)**, « Commerce mondial et développement durable », Edition Hachette, Paris.,

[26] **Suarez A. (2009)**, « Intégration régionale: Evolution d'un concept », Edition Hachette Supérieur.

[27] **Viner J. (1950)**, The customs Union Issue, New York, Carnegie Endowment for International Peace, pp.41-56, Reprinted with permission by Bhagwati A., Krishna P., Panagria A. (1999), in Tarding Blocs: Alternatives Approches to Analyzing Preferential trade Agreements, Massachusetts Institute of Technology, pp.105-118.

[28] **Zaim F., Jaidi L. (1997)**, « Le nouvel accord de libre échange entre le Maroc et l'Union européenne : Un pari à hauts risques », in Confluences Méditerranée n°21, op.cit. pp. 65-78.

[29] **Rapport Femise (Décembre 2007)**, « Evaluation des politiques de mise à niveau des entreprises de la rive Sud de la Méditerranée : les cas de l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie », Femise Research Programme 2006-2007, Rapport Final coordonnées par Bennaceur S., Ben youcef A., Ghazouani S. et M'henni H.

[30] El Watan n° 5490 du lundi 24 novembre (2008), p.7.

[31] Bulletin de la mise à niveau, publié par le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME, Tunis, p.2, n° 14, novembre (2006).

[32] Bulletin de la mise à niveau publié fin mars (2014). Voir site : Portail de l'industrie tunisienne : tunisieindustrie.nat.tn et voir également www.pmn.nat.tn.

[33] www.anpme.ma, www.eme.ma pour le cas marocain.